



# Les syndicats face à l'intérêt général

Par Michel Godet

Professeur au Cnam, l'auteur du *Courage du bon sens* (Odile Jacob, 2007) note que les centrales syndicales « réformistes » montrent qu'elles ne sont guère prêtes à la révolution comportementale qu'elles prétendent appeler de leurs vœux.

La RTT continue à empoisonner les relations sociales. On se souvient qu'elle a été imposée sans ménagement ni concertation par Martine Aubry pour encourager un illusoire partage du travail. Le gouvernement entend légiférer pour imposer par la loi la souplesse qui s'impose pour libérer le travail et relâcher les liens du carcan textuel et réglementaire qui paralyse nos entreprises. Mais voilà que nos syndicats réformistes se sentent trahis et ressortent leurs banderoles pour manifester le 17 juin, et tant pis si l'économie pâtit d'une journée de production en moins.

Les partenaires sociaux s'étaient récemment retrouvés sur une position commune concernant la représentativité du syndicalisme. Pourtant, les principaux signataires de cet accord, la CGT et la CFDT, crient au déni de confiance parce que le gouvernement entend aller plus loin que cette position commune en ce qui concerne son article 17, qui envisage seulement, avec « une majorité absolue », de « dépasser à titre expérimental le contingent conventionnel d'heures supplémentaires ». Ce qui est dérogatoire à la règle générale fixée dans la position commune pour un accord collectif (30 % d'adhésion et pas plus de 50 % d'opposants). Ce qui veut dire en clair que la CGT et la CFDT

pourraient s'y opposer à leur convenance.

Dans leur courroux, ils sont presque rejoints par la présidente du Medef, qui ne veut pas se fâcher avec ses nouveaux partenaires de bridge social, mais pas complètement car les petites et moyennes entreprises (CGPME et UPA) ne sont pas satisfaites de ce compromis qui ne répond pas à leur besoin de souplesse dans l'organisation du marché du travail pour rester compétitives.

Les deux grands syndicats réformistes que sont la CFDT et depuis peu la CGT n'ont pas à se plaindre des négociations récentes. En effet, l'alignement des régimes spéciaux sur la fonction publique pour le nombre d'années de travail a été très bien compensé financièrement. Mais surtout, la réforme de la représentativité va largement leur profiter. La prise en compte de l'audience nationale sera moins favorable à FO. Ce syndicat n'a pas signé l'accord parce qu'il craint de devenir grand dans la cour des petits, alors qu'il était jusqu'à présent petit dans la cour des grands.

Revenons sur le fond du débat : le gouvernement a raison de vouloir remettre les pendules du travail en France à l'heure de l'Europe. Nous travaillons trois semaines de moins par habitant que la moyenne communautaire, et, depuis l'an 2000, la croissance de notre PIB par habitant se situe à 1 % par an, contre 1,5 %

pour l'Europe des 15. Il faut bien, au nom de l'intérêt général, encourager l'activité des fourmis pour permettre aux cigales de chanter plus longtemps. C'est ici qu'intervient la défiscalisation des heures supplémentaires. Pour respecter cette promesse du président Sarkozy,

« Nos syndicats, réformistes ou non, sont encore loin d'être suffisamment représentatifs : ils ne comptent que 5 % d'adhérents dans le privé et sont inexistantes dans les entreprises de moins de vingt personnes (96 % des entreprises et près de 40 % de l'emploi marchand) »

le gouvernement s'est engagé à ne pas revenir sur la durée légale du travail fixée à 35 heures, seuil à partir duquel se déclenchent précisément les heures supplémentaires.

Aujourd'hui, quand une entreprise veut aménager son temps de travail, elle doit commencer par ouvrir un Code du travail et chercher à entrer

dans une des cases prévues par la réglementation : annualisation, modulation, cycles ou forfaits. Il est difficile de savoir si l'on est dans les clous, cette insécurité bride l'offre de travail supplémentaire. La loi est trop complexe, il faut la simplifier.

Les entreprises pourraient donc, dans le cadre des règles de protection de la santé et de la sécurité, dépasser le contingent d'heures supplémentaires simplement en accord avec les institutions représentatives du personnel. En clair, il n'y aurait plus d'autorisation administrative préalable. Avec la nouvelle loi, le nombre d'articles du Code du travail consacrés à la question de sa durée qui pourrait diminuer de moitié, qui s'en plaindrait ?

Que les centrales syndicales protestent autant montrent qu'elles ne sont guère prêtes à la révolution comportementale qu'elles prétendent appeler et continuent de préférer les logiques d'appareil, et donc de branches, à la confiance dans le bon sens des acteurs de terrain. Nos syndicats, réformistes ou non, sont encore loin d'être suffisamment représentatifs : ils ne comptent que 5 % d'adhérents dans le privé et sont inexistantes dans les entreprises de moins de vingt personnes (96 % des entreprises et près de 40 % de l'emploi marchand). Si le législateur, représentant le peuple souverain, doit intervenir en l'absence de concertation des partenaires

sociaux, pour imposer les réformes, il ne doit pas s'interdire de le faire lorsqu'une « position commune » ne répond pas à l'intérêt général et au vœu des citoyens dans les urnes.

Sur la forme, le gouvernement a bien des torts. Il a pris des risques en posant les deux questions en même temps, car la lumière donnée à la position commune sur la représentativité a mis dans l'ombre la quasi-absence de réponse sur le temps de travail. L'autre tort du gouvernement est certainement de ne pas s'être attaqué à la RTT il y a un an, dans la foulée de l'élection présidentielle. Les urnes et l'état de grâce auraient légitimé l'enterrement des 35 heures. Elles coûtent près de 20 milliards d'euros par an au pays, avec un bilan négatif pour la création de richesses et d'emplois, ce que plus personne ne conteste depuis le fameux rapport du Conseil d'analyse économique sorti précisément en juillet 2007.

Les larmes de crocodile des syndicats réformistes ne nous émeuvent guère : devenus plus représentatifs, ils se sentiraient encore plus responsables de l'intérêt général et partenaires d'une certaine cogestion du développement économique. Le dialogue social sera en France, comme il l'est déjà en Europe, de plus en plus préférable au conflit. En attendant, il faut bien légiférer pour remettre la France sur les rails du travail.